

République Française Département des Hautes Pyrénées	PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 05 avril 2018
Nombre de membres en exercice : 19	L'an deux mille dix-huit et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Jean NADAL.
Présents : 12	
Votants: 14	Sont présents: Jean NADAL, Marie BAUDOIN, Yves MENJOULOU, Catherine MARIENVAL, Sylvie DUBERTRAND, Sylvain DOUSSAU, Philippe ESTANGOY, Nathalie DE BRITO, Pierre RENON, Isabelle CARCHAN, Jean Louis LASSALLE, Cathy LE NOAC'H Représentés: Pierre MANHES, Mireille SEIMANDI Excusés: Sonia DELACROIX, Benjamin DORIAN, Christian POUBLAN, Isabelle CLERCQ, Damien LARROUQUE Secrétaire de séance: Catherine MARIENVAL

Objet: Decisions - DE 2018_016

Par délibération du 8 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué ses attributions au maire et à ses adjoints dans les domaines prévus par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Aux termes de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par Mr le Maire en vertu de l'article L2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. Conformément à cet article, Mr le Maire rend compte des décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal soit :

Date	Objet de la décision
29/03/18	Bien situé AD51, AD52, AD53 – rue du moulin de Sombrun - pas de préemption de la ville
29/03/18	Bien situé AM 38 – rue Jean Clos Pucheu - pas de préemption de la ville
29/03/18	Bien situé AE101 et AE112 - impasse des ormeaux - pas de préemption de la ville
21/03/18	Bien situé AH 100 - rue des champs - pas de préemption de la ville
21/03/18	Bien situé AL345, AL 344- rue Georges Clémenceau - pas de préemption de la ville
20/03/18	Bien situé AD 157 - rue Georges Clémenceau - pas de préemption de la ville
21/03/18	Bien situé AK 247,249 et 250 - avenue des châteaux - pas de préemption de la ville

21/03/18	Bien situé A484 - rue du 19 mars 1962 - pas de préemption de la ville
7/03/18	Bien situé A1106 - avenue d'Auch - pas de préemption de la ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE,

- de prendre acte des décisions mentionnées ci-dessus

Objet: Transfert consommation électricité SDE65 - DE 2018 017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SDE 65 modifiés et approuvés par arrêté préfectoral du 5 mai 2017,

Le transfert de compétences " éclairage public" aurait dû s'accompagner du transfert de l'ensemble des charges de ce service et notamment les consommations électriques.

Ainsi le SDE 65 avait la possibilité de prendre en charge les factures d'électricité en éclairage public pour l'ensemble des communes du département des Hautes Pyrénées ayant transféré cette compétence, à l'exception des communes de Bagnères de Bigorre, Lannemezan et Tarbes.

Considérant les faits précédemment exposés et après une enquête auprès des collectivités concernées, cette proposition a obtenu l'avis favorable d'une grande majorité d'entre elles,

Considérant la validation de cette procédure de transfert de charges liée à la compétence éclairage public en Comité Syndical du SDE 65 du 15 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, 13 voix pour et une abstention,

- d'autoriser M. le Maire à transférer les abonnements et consommations liées à l'éclairage public et notamment les consommations électriques

- d'autoriser M. le Maire à régler au SDE 65, sur la base des consommations réelles, la part effective de consommation d'électricité en éclairage public de sa collectivité et à inscrire cette somme préalablement au budget.

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document en rapport avec ce projet, étant entendu que le transfert des abonnements et consommations sera effectif au 1er janvier 2019.

Objet: Defense interet de la ville - DE 2018 018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu la délibération du 8 avril 2014 fixant les délégations au Maire, et notamment l'alinéa 16;

Considérant la convocation à comparaître à l'audience reportée 22 février 2018 par devant le Tribunal d'Auch pour l'affaire relative au vol par effraction du 18 janvier 2016 au Centre de loisirs sis allées Bergès à Maubourguet,

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE,

- d'autoriser Monsieur l'Adjoint au Maire à ester en défense dans la requête concernant le vol par effraction du Centre de loisirs du 18 janvier 2016.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - maubourguet - DE 2018 019

Le Conseil Municipal

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 2 837 716.42**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	1 756 055.45
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	2 419 350.45
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	1 081 660.97
Résultat cumulé au 31/12/2017	2 837 716.42
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	2 837 716.42
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	639 335.97
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	2 198 380.45
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - ea maubourguet - DE 2018 020

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service eau et assainissement de l'exercice 2017
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 427 132.66**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	360 862.39
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	379 473.62
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	66 270.27
Résultat cumulé au 31/12/2017	427 132.66
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	427 132.66
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	427 132.66
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du compte de gestion - maubourguet - DE 2018 021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives des budgets principal et service eau et assainissement qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion budgets principal et service eau et assainissement, dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote des taux - DE 2018 022

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts ;
Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018,
Vu le projet de budget primitif 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

-de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 de la façon suivante :

taxe d'habitation	11.30 %
taxe sur le foncier bâti	14.18 %
taxe sur le foncier non bâti	55.24 %

Objet: Règlement intérieur MDA et centre culturel - DE 2018 023

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour le Centre Culturel et la Maison des associations afin de fixer les règles applicables lors des locations. Ce règlement, élaboré par une commission composée de conseillers municipaux, détermine, entre autre, les modalités de réservation, mise à disposition, de conditions d'utilisation et de responsabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- d'adopter le règlement intérieur du Centre Culturel et de la Maison des associations
- d'autoriser le Maire à signer tout document à intervenir.

Objet: Demande de subvention - DE 2018 024

Monsieur le Maire indique que le projet de rénovation d'aménagement de la Libération et des rues adjacentes va se poursuivre avec la réhabilitation de la halle, l'aménagement de la rue Aveilhé et de la rue Maréchal Joffre du pont du canal Dutaut au pont de l'Echez. Monsieur le Maire sollicite les concours financiers du Département des Hautes Pyrénées.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux place de la Libération (rue Maréchal Joffre, rue Aveilhé et Halle)	372 336	Département des Hautes Pyrénées	202 784
Etudes	33 233		
Autres		Autofinancement et emprunt	202 784
TOTAL	405 569	TOTAL	405 569

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de solliciter le concours financier du Département des Hautes Pyrénées
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 05 avril 2018 par date

DATE	NUMERO	OBJET
05/04/2018	DE_2018_016	Decisions
05/04/2018	DE_2018_017	Transfert consommation électricité SDE65
05/04/2018	DE_2018_018	Defense interet de la ville
05/04/2018	DE_2018_019	Affectation du résultat de fonctionnement - maubourguet
05/04/2018	DE_2018_020	Affectation du résultat de fonctionnement - ea_maubourguet
05/04/2018	DE_2018_021	Vote du compte de gestion - maubourguet
05/04/2018	DE_2018_022	Vote des taux
05/04/2018	DE_2018_023	Règlement interieur MDA et centre culturel
05/04/2018	DE_2018_024	Demande de subvention

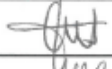

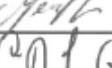
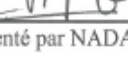






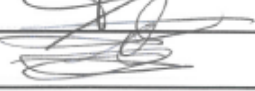

République Française
Département des Hautes-Pyrénées - Arrondissement : TARBES
COMMUNE DE MAUBOURGUET

LISTE DE PRESENCE

5 avril 2018

30 mars 2018

Date de la convocation:

NOM	FONCTION	SIGNATURE
NADAL Jean	Maire	
BAUDOIN Marie	1er Adjoint	
MENJOULOU Yves	2ème Adjoint	
MARIENVAL Catherine	3ème Adjoint	
MANHES Pierre	4ème Adjoint	Représenté par NADAL Jean
DUBERTRAND Sylvie	5ème Adjoint	
DOUSSAU Sylvain	Conseiller Municipal	
DELACROIX Sonia	Conseillère Municipale	
ESTANGOY Philippe	Conseiller Municipal	
DE BRITO Nathalie	Conseillère Municipale	
DORIAN Benjamin	Conseiller Municipal	
SEIMANDI Mireille	Conseillère Municipale	Représentée par LASSALLE Jean Louis
RENON Pierre	Conseiller Municipal	
CARCHAN Isabelle	Conseillère Municipale	
LASSALLE Jean Louis	Conseiller Municipal	
LE NOAC'H Cathy	Conseillère Municipale	
POUBLAN Christian	Conseiller Municipal	
CLERCQ Isabelle	Conseillère Municipale	
LARROUQUE Damien	Conseiller Municipal	

Elu secrétaire de séance : Catherine MARIENVAL